



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 / 11 / 2016

L'an **deux mil seize, le 07 novembre, à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

## Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy, M. AUDARD Stéphane, Mme GUINET Danielle, Mme POUMIROU Katia, Mme FER Dorothée Mme FOURTON Renata, M. NAVARRE Samuel

## Etaient absent(s) avec procuration(s):

Mme LABOUBEE Marie-Josée donne pouvoir à Mme MATTIAZZO M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à M. MARCHAIS

## Etaient absent(e) excusé(e)

Mme GAGNIER Séverine,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme FER Dorothée

Date de convocation  
04 / 10 / 2016

OBJET

## Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2016.

## Délibérations

- 2016 – 10 – 10 / 01 – Information sur la participation citoyenne.
- 2016 – 10 – 10 / 02 – Approbation projet PLU Montlieu la garde.
- 2016 – 10 – 10 / 03 – Achats de parcelles bois

## Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

➤ Adoption du compte rendu de la séance du 10 octobre 2016.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

*Madame le Maire annonce la naissance le 14 octobre de Quentin, fils de Madame Séverine GAGNIER.*

*Elle rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h45.*

*Elle annonce également une animation à la Maison de la forêt, le 13 novembre.*

*Monsieur ARDOIS rappelle le repas du Téléthon, à la salle des fêtes de Bédenac, le 19 novembre.*

➤ Délibération N°2016 - 07 – 11 / 01 – Emprunt

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un emprunt d'un montant de **400 000€** destiné à financer **la rénovation de la salle des fêtes**.

Vote : Pour 11

Cet emprunt aura une durée de **15 ans**

Ensuite la Commune se libérera de la somme due à la Caisse des dépôts par suite de cet emprunt aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 0,00% l'an**.

La Commune aura droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profil de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame Lise MATTIAZZO, Maire de la Commune de BUSSAC-FORÊT, est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

➤ Délibération N°2016 - 07 – 11 / 02 – Garceau 3 – Eclairage public –maîtrise d'ouvrage SDEER .

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2016, relative à la signature d'une convention-de maîtrise d'œuvre pour aménagement du Lotissement « Garceau 3 »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2016 relative à la création du projet du lotissement « Garceau 3 »,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) pourra assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage des prestations suivantes ;

- La fourniture et le déroulage du câble basse tension FC-T1-FC1-FC2 en 3.1502I + N
- Coffrets destinés à recevoir les branchements

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

de confier la maîtrise d'ouvrage des prestations suivantes :

- La fourniture et le déroulage du câble basse tension FC-T1-FC1-FC2 en 3.1502I + N,
- Coffrets destinés à recevoir les branchements, au Syndicat Départemental d'Electrification (SDEER)
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier:

## **Informations et questions diverses**

Madame GUINET demande à Madame le Maire si elle a donné sa signature à un futur candidat à l'élection présidentielle.

*Madame le Maire, répond, qu'après de nombreuses sollicitations, elle effectivement donné sa signature à un candidat, comme cela est paru dans la presse locale.*

Monsieur MARCHAIS fait le point sur les travaux, des fossés, du Conseil Départemental sur la route de St Yzan.

Madame le Maire rappelle la fermeture du passage à niveaux, du bourg, et annonce des soucis de circulation pour la période du 21/11 au 8/12.

*Monsieur MARCHAIS rajoute que le ballaste enlevé sera stocké à l'atelier municipal, route de Blaye.*

Monsieur ARDOIS annonce que le prochain Conseil d'école, de l'école maternelle, se déroulera le 14/11 à 18h00. Le Conseil d'école, de l'école élémentaire, aura lieu également, le 14/11 à 18h00.

Il annonce également la tenue des 3 derniers marchés avant noël.

Monsieur AUDARD demande un point sur la situation du marché de travaux, concernant la rénovation et l'agrandissement de la Salle des Fêtes.

*Madame le Maire, répond, qu'aucune attribution n'est effective à ce jour, en effet une négociation est en cours avec les différents candidats.*

Madame le Maire fait le point sur la dernière réunion du Syndicat des eaux à laquelle elle a participé, en précisant notamment, que les bouches à incendie seront vérifiées par le Syndicat des Eaux, et que les travaux de construction du futur château d'eau du « jarculet », débuteront en début d'année prochaine.

Prochain Conseil Municipal Mardi 13 décembre à 20h15.

La séance est levée à 22h00.